

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 27, du 7 juillet 2017

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2016

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'État, du 19 avril 2017, et de la commission des finances,
décède :

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2016, à savoir :

| <i>Compte de fonctionnement</i> | Fr. | Fr. |
|--|------------------|------------------|
| Total des charges | 2'228'298'855.62 | |
| Total des revenus | | 2'154'174'612.41 |
| Excédent de charges | | 74'124'243.21 |
| <i>Compte des investissements</i> | | |
| Total des dépenses | 76'171'328.19 | |
| Total des recettes | | 29'419'834.40 |
| Investissements nets | | 46'751'493.79 |
| Investissements nets | 46'751'493.79 | |
| Amortissements à charge du compte de fonctionnement | | 50'566'658.15 |
| Solde reporté à l'actif du bilan | 3'815'164.36 | |

Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2016, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2016.

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5, LFinEC, des dépassements de crédits de fonctionnement pour un montant total de 48'769'728 francs sont approuvés, selon annexe du rapport de gestion financière 2016.

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2016, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le 27 juin 2017

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
J.-P. WETTSTEIN

La secrétaire générale,
J. PUG